

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 mars 2020

N° 20/009

J-C.Z/S.A

Objet : Approbation de la Convention entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations relative au concours apporté par le Centre de Gestion aux collectivités locales dans le cadre des relations avec la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Claude DOMEIZEL.

Présents : M. Gérard AVRIL, Mme Michèle BARRIÈRES, M. Yvon COTTON, M. Alain BODOU, Mme Brigitte BONNET, M. BRUNET, M. Claude DOMEIZEL, M. Jean-Pierre FERAUD, M. Michel GRAMBERT, Mme Geneviève PRIMITERRA.

Absents représentés : M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme BARRIÈRES et Mme Michèle BEGNIS est représentée par M. Yvon COTTON son suppléant.

Absents excusés : M. Marc BONDIL, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, M. Jacques DEPIEDS et son suppléant M. Olivier DEPIEDS, M. Robert GUES et son suppléant M. André PASSINI, M. Lucas GUIBERT, Mme Liliane LECONTE et son suppléant M. Bruno POISSONNIER, M. Pierre POURCIN et son suppléant M. Daniel LECORNEC, Mme SURLE Magali.

Mme Violette RENAUX, Payeuse départementale.

Le Président rappelle que le Centre de gestion est lié à la CNRACL depuis 1986 par une convention de partenariat qui organise le concours apporté par le CDG aux employeurs territoriaux dans le cadre des relations avec la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.

La convention de partenariat (et ses avenants) signée initialement en 2015, est arrivée à échéance.

Le Président soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration une nouvelle convention, issue d'une concertation avec les Centres de Gestion (jointe à cette présente délibération), pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la Loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant réforme de la fonction publique et notamment l'alinéa 4 de l'article 50,

Vu la proposition de convention de partenariat 2015-2017 et ses avenants,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour:

- ✓ **Approuve** les termes de la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations relative au concours apporté par le Centre de Gestion aux collectivités locales dans le cadre des relations avec la Caisse des Dépôts gestionnaire de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 06/03/2020



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.